

Les "auxiliaires étrangers de la SNCF" : une intégration professionnelle à minima ?

Vincent-Arnaud Chappe, Narguesse Keyhani

Dans le contexte de réforme générale qui cible la SNCF, la **question du statut du personnel cheminot de l'entreprise** (dit « cadre permanent ») **se retrouve au centre des débats**. Les **promoteurs de la réforme soulignent la nécessité d'« alléger » les règles de gestion du personnel** et dénoncent les « privilèges » de cheminots accusés de corporatisme. Du **côté des organisations syndicales, la réforme apparaît comme la menace d'une dérégulation des règles de recrutement et de gestion du personnel, d'une fragilisation des emplois et des collectifs de travail**.

La mobilisation des cheminots marocains pour faire reconnaître les discriminations à la SNCF et qui s'est soldée par la condamnation définitive de l'entreprise en janvier 2018 est à ce titre intéressante. En donnant à voir l'existence de traitements dérogatoires par rapport au statut de cheminot, **le cas de ces personnels « hors cadre permanent » montre quels peuvent être les effets de telles disparités statutaires en termes de gestion différenciée du personnel et de discriminations.**

+ [Télécharger le pdf](#)



Connaissance de l'emploi

21 septembre 2018

[+ Télécharger le pdf](#)

<https://ceet.cnam.fr/publications/connaissance-de-l-emploi/les-auxiliaires-etrangeurs-de-la-sncf-une-integration-professi>